



Courriel hebdomadaire n° 30 du 21/11/2022 En direct de la fédé 44

Actualité nationale : <https://www.fcpe.asso.fr/>



Rendez-vous des administrateurs

Mardi 15 novembre : CA de l'APAJH

Mercredi 16 novembre : réunion partenaires de mobilité Nantes Métropole

Vendredi 18 novembre : bureau départemental

FCPE44
14 rue de la
Barbinais
44100 NANTES

02 40 69 79 62

fcpe44@wanadoo.fr
<http://44.fcpe-asso.fr/>

**Prochaines
formations sur
inscription**

**Formation Budget
Collège et lycée
annulée**

**Formation
Procédures
disciplinaires**

**À ST Nazaire
Mercredi 30/11
De 20 h à 22 h**

**En visio (Nantes)
Le samedi 10/12
De 9 h 30 à 12 h**

Enseignement des mathématiques : en progrès...

La FCPE prend acte du retour officiel des mathématiques dans le tronc commun au lycée à la rentrée 2023 annoncé par le ministre de l'Éducation nationale, ce dimanche 13 novembre.

Depuis la mise en place de la réforme du lycée, la FCPE a formulé des demandes claires lors des séances du Conseil supérieur de l'éducation. Ses déclarations et votes en CSE sont toujours allés dans le sens :

- d'une réintroduction des mathématiques de façon obligatoire dans le tronc commun pour tous les élèves n'ayant pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques,
- d'une attention portée pour éviter de surcharger les emplois du temps des élèves.

L'affaiblissement de l'enseignement des mathématiques au lycée étant devenu malgré les protestations unanimes, un des symboles d'une réforme du lycée menée coûte que coûte, symbole dont les dégâts seront probablement longs à réparer. La continuité de l'enseignement des mathématiques était une demande forte des parents d'élèves, des enseignants, et des scientifiques... En plus de voir un enseignement des mathématiques poursuivi et consolidé de l'école au lycée, cette décision devrait permettre d'encourager les filles à s'orienter vers les études scientifiques et à ne plus céder aux stéréotypes de genre auxquels il faut absolument mettre fin.

Si cette décision va dans le bon sens, nous restons lucides sur l'incapacité à accéder à un enseignement supérieur scientifique avec cette seule heure et demie. Nous sommes inquiets du temps qu'il faudra pour redonner toute l'attractivité que cette matière mérite pour les élèves comme pour les enseignants et ainsi reconstruire le vivier nécessaire en professeurs de mathématiques. Nous notons au passage que c'est la première fois depuis bien longtemps que le ministère reconnaît qu'au collège on apprend mieux avec des petits effectifs dans les classes...

Habitée ces dernières années aux annonces triomphantes sans lendemain dans la scolarité des élèves, la FCPE sera très vigilante quant à la mise en œuvre concrète et concertée de ce retour des mathématiques pour la rentrée 2023 et à la dotation de moyens de fonctionnement alloués à chaque établissement.

Vous trouverez sur le site de la FCPE Nationale un communiqué de presse : "[Réforme de la voie professionnelle : en finir avec le fantasme d'un système scolaire qui ne remplit pas son rôle](#)". A lire également sur le sujet un article sur le site internet « [Enseignement professionnel : et les élèves dans tout ça ?](#) ».

Dans une question au ministère de l'Éducation nationale, le député Philippe Latombe avait alerté sur la gratuité d'Office 365 pour les élèves et les enseignants, notant que cette pratique pouvait s'apparenter à une forme de « dumping et à de la concurrence déloyale » incitant un usage à long terme, en l'absence d'appel d'offre.

Dans sa réponse au député, ministère a indiqué avoir demandé l'arrêt de « tout déploiement ou extension de cette solution ainsi que de celle de Google, qui seraient contraires au RGPD. » Si l'utilisation à titre gratuit des services Microsoft Office 365 et Google Workspace dans les établissements scolaires est déconseillée par le ministère, elle est aussi en contradiction avec la doctrine "Cloud au centre" dévoilée en mai 2021.

Dans une circulaire diffusée à l'attention des secrétaires généraux des ministères en septembre 2021, la direction du numérique pour les administrations a rappelé que le recours aux solutions Office 365 n'était en effet pas conforme à la doctrine "Cloud au centre", et que les administrations devraient plutôt opter pour un service estampillé SecNumCloud.

La solution Microsoft Office 365 propose une suite bureautique entièrement hébergée sur le cloud de Microsoft, Azure, et donc potentiellement soumise au Cloud Act américain.

Comme le rappelle le ministère de l'Éducation nationale, les collectivités territoriales de rattachement des établissements scolaires sont tenues d'assurer « l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service ». A ce titre, les collectivités territoriales peuvent « fournir des solutions d'environnement numérique de travail (ENT) aux établissements qui offrent des fonctionnalités de communication et de collaboration respectant les principes du RGPD et de souveraineté numérique, permettant ainsi de se passer des offres collaboratives états-unienues non immunes au droit extraterritorial » conclut le ministère.